

# Les tiers de confiance de la médiation

Dans le cadre des actions menées par le médiateur du crédit, la CGPME s'est engagée à ses cotés afin d'accompagner, aider et soutenir les chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés du fait de la crise financière.

La CGPME Côte d'Or mobilise son réseau local en tant que tiers de confiance dont les missions sont les suivantes :

- Accompagner les chefs d'entreprise dans la résolution de leurs difficultés de financement,
- Les aider, en fonction du besoin identifié, dans leurs démarches de saisine du médiateur du crédit (constitution du dossier de médiation, accompagnement dans la conduite des discussions avec les banques
- Les orienter vers d'autres interlocuteurs adaptés
- Assurer un suivi du dossier de l'entreprise jusqu'à la prise en charge par le médiateur et aider à la mise en œuvre des solutions identifiées.

## **Pour obtenir une aide et identifier le tiers de confiance l'entreprise peut**

-Appeler un numéro azur du médiateur du crédit 0 810 00 12 10

- Contacter la CGPME Côte d'Or, tél 03.80.68.49.99 pour saisir directement les tiers de confiance :

Didier PRORIOI- [Didier.proriol@cgpme-bourgogne.com](mailto:Didier.proriol@cgpme-bourgogne.com)

Anne ERSCHENS- [Anne.erschens@cgpme-bourgogne.com](mailto:Anne.erschens@cgpme-bourgogne.com)

Les tiers s'engagent à contacter et accompagner individuellement les chefs d'entreprises dans les 48h: